

2014/6235 - LYON 9E - ACQUISITION PAR LA VILLE DE LYON D'UN TENEMENT INDUSTRIEL PREEMPTÉ PAR LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON SITUÉ AU 20 RUE TISSOT - N° EI 09340 - NUMÉROS D'INVENTAIRE 09340 A 001 - 09340 T 001-01- PROGRAMME 00012 - OPERATION 0934001- AUTORISATION DE L'ACQUISITION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME 2009-1 « DIVERS AMÉNAGEMENTS, ESPACES PUBLICS ET VERTS ». □ □ (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 2 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

«Par délibération n° 2008/1026 du 22 décembre 2008, vous avez approuvé le Plan d'Équipement Pluriannuel qui prévoit une enveloppe destinée aux acquisitions foncières.

Par délibération n° 2013/5627 du 1<sup>er</sup> juillet 2013, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle de l'AP 2009-1 « divers aménagements, espaces publics et verts », programme 00012 « espaces publics ».

La Ville de Lyon a reçu, le 20 septembre 2013, une déclaration d'intention d'aliéner souscrite par la SCI ROMUSY concernant la vente au prix de 700 000 €, libre de toute location ou occupation de :

- trois bâtiments à usage de locaux commerciaux, de bureaux et de logement ;
- ainsi que de la parcelle de terrain de 660 m<sup>2</sup> sur laquelle sont édifiés ces immeubles, le tout situé à Lyon 9<sup>e</sup>, 20 rue Tissot et cadastré sous la référence BI 6.

Cet ensemble immobilier est situé en totalité au sein de l'emplacement réservé n° 21 inscrit au Plan Local d'Urbanisme au profit de la Ville de Lyon en vue de la réalisation d'un espace vert public. A ce jour, aucune acquisition n'a encore été effectuée par la collectivité au sein de ce périmètre. Cette réserve jouxte toutefois le cheminement piéton qui sera réalisé dans le cadre du Projet Urbain Partenarial (PUP) Diebold-Marietton.

L'aménagement, à terme, de cet espace vert constitue une véritable opportunité pour améliorer le cadre de vie de ce quartier très peu pourvu en espaces verts et appelé à accueillir de nouveaux habitants. En conséquence, la Ville de Lyon a sollicité la Communauté Urbaine de Lyon en vue d'exercer son droit de préemption urbain.

Aux termes de la promesse d'achat qui vous est présentée, il vous est proposé de racheter à la Communauté Urbaine de Lyon lesdits biens au prix de 700 000 € et de lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition sur justification de leur montant.

Pour votre parfaite information, le prix d'acquisition est conforme à l'avis de France Domaine en date du 18 octobre 2013.

Les frais notariés estimés à 14 000 € seront pris en charge par la Ville de Lyon.

L'opération 09340001 comprenant l'acquisition et les frais notariés, estimée à 714 000 € sera financée par affectation d'une partie de l'AP n° 2009-1 « divers aménagements, espaces publics et verts », programme 00012 « espaces publics ».

Vu les délibérations n° 2008/1026 du 22 décembre 2008 et n° 2013/5627 du 1<sup>er</sup> juillet 2013 ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 20 septembre 2013 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 18 octobre 2013 ;

Vu l'arrêté communautaire en date du 18 novembre 2013 ;

Vu l'avis favorable de M. le Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement en date du 23 décembre 2013 ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Oui l'avis de sa Commission Immobilier, Bâtiments ;

## **DELIBERE**

1. La promesse d'achat par la Ville de Lyon du tènement industriel sis 20 rue Tissot à Lyon 9<sup>e</sup> préempté par la Communauté Urbaine de Lyon au prix total de 700 000 euros, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer la promesse d'achat, l'acte authentique de vente à intervenir aux conditions précitées ainsi que tout document afférent à cette opération.

3. La somme de 700 000,00 euros sera versée à la Communauté Urbaine de Lyon pour lui permettre de régler le prix dû au vendeur.

4. Cette opération 0934001 « acquisition par voie de préemption de biens situés 20 rue Tissot à Lyon 9<sup>e</sup> » ainsi que les frais notariés estimés seront financés par affectation de l'AP 2009-1 « divers aménagements, espaces publics et verts ».

5. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense de 700 000 € à laquelle s'ajoutent les frais notariés estimés à 14 000 € sera financée à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire du budget de la Ville de Lyon - programme 00012 « espaces publics » - opération 09340001 -AP 2009-1 « divers aménagements, espaces publics et verts » et imputée aux natures comptables 238, 2138, 2115, fonction 823, selon l'échéancier suivant susceptible de variations compte tenu des aléas ou autres pouvant survenir :

- 2014 : 714 000 €.

6. La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif du patrimoine de la Ville comme suit :

N° d'inventaire	Désignation	Superficie m <sup>2</sup>	Nature comptable	Montant €
09340 A 001	Bâtiments à usage de locaux commerciaux, bureaux et de logements		238	525 000,00
09340 T 001-01	Terrain	660,00	238	175 000,00
09340 A 001	Frais notariés - bâtiments		2138	10 500,00
09340 T 001-01	Frais notariés - Terrain		2115	3 500,00

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY